

L'ACTEP transformée en Syndicat Mixte Ouvert



Extraits du compte-rendu de la séance du jeudi 26 mai 2011

Transformation de l'ACTEP en syndicat mixte ouvert – approbation des statuts (M. le Maire).

Créée en 2000, l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP) regroupe 14 communes (3 en Seine-Saint-Denis et 11 en Val-de-Marne) et les Conseils Généraux de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Sa particularité est de regrouper par-delà les frontières administratives et les clivages politiques, 16 élus animés par la volonté de construire en commun une dynamique de développement harmonieuse et concertée au bénéfice des acteurs économiques et des 462 000 habitants de l'Est parisien.

C'est pourquoi, tout en respectant les spécificités de chacun des territoires qui constituent l'ACTEP, il est proposé de créer un Syndicat Mixte Ouvert, structure qui s'inscrira dans la poursuite et la philosophie des travaux menés, tout en permettant de s'appuyer sur un outil institutionnel mieux reconnu par l'Etat et les Collectivités Territoriales.

Les domaines d'intervention du futur syndicat :

- le développement économique, la formation, l'enseignement supérieur, la recherche, l'emploi,
- la mobilité, les transports et les déplacements,
- l'aménagement, le cadre de vie, l'environnement et le développement durable,
- le logement,
- le tourisme et la culture,
- les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Les décisions seront prises à l'unanimité.

Les statuts et le mode de financement ont été approuvés.

Unanimité

Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France 2010. Bilan (B. Le Tallec).

La Commune a reçu une dotation répartie entre les communes les plus pauvres en fonction du potentiel fiscal, du nombre de logements sociaux et de l'effort fiscal de la commune.

Les actions entreprises en 2010 pour un montant de 1 125 090 € ont été exposées.

Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France.

Dotations de Solidarité Urbaine 2010. Bilan (M. le Maire).

La Commune bénéficie de la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U) dont l'objet est d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources propres et supportant des charges élevées. Le montant de la dotation est déterminé en fonction de l'importance du potentiel financier (900,72 € par habitant), du nombre de logements sociaux (4 864), du nombre de bénéficiaires d'allocations logement de la commune (7478) et du revenu par habitant (11 399,71 €).

Les actions financées en 2010 grâce à cette dotation de 2 106 187 € ont été présentées.

Délégation de service public pour la gestion administrative et technique de la cyberbase municipale (M. le Maire).

Pour 32 contre 2

Construction d'une médiathèque dans le quartier des Fauvettes : demande de subvention à l'Etat (Mme Amar).

Unanimité

Installation de caméras de vidéo protection : demande de subvention à l'Etat (Mme Voltat).

La ville propose de déposer un dossier de demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéo protection dans les lieux suivants : écoles maternelle et élémentaire La Fontaine, gymnases Deglane I et II, Cerdan et Pallud.

Elles seront implantées à l'extérieur des bâtiments afin de filmer leur périmètre sur une profondeur d'environ un mètre. L'objectif est d'obtenir une baisse des incidents et des dégradations subis sur les équipements municipaux permettant ainsi de réduire les coûts de maintenance et d'interventions. La commune a évalué à 82 600 € le coût de cette opération. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter de l'Etat une aide financière de 42 600 €.

Unanimité

PRU des Fauvettes : enquêtes publiques conjointes, acquisition du centre commercial Relais, programme de travaux de voirie, déclaration de projet, désaffectation et déclassement de la rue du Général Lecorguillier (M. le Maire).

Toutes les opérations citées ont été approuvées. La "rue de la Mini-Ferme" a fait l'objet d'observations de la part du commissaire-enquêteur.

Le programme a donc été modifié afin de lever ces réserves.

Pour 37

Projet de modification du périmètre de la ZAC du Centre Ville – Objectifs de l'opération et modalités de la concertation (Mme Simansour).

Située entre le boulevard du Maréchal Foch, l'usine des eaux et la rue Marx Dormoy, c'est une ZAC de 1,38 hectare, délimitée sur 5 îlots, dont 3 ont été commercialisés.

L'opération d'aménagement est conduite par la Commune. Le programme de construction a été établi en 2005 à 25 500 m² de SHON, dont 700 m² de locaux commerciaux, soit environ 350 logements.

Trois immeubles de la rue Théophile Gaubert ne sont pas inclus dans le périmètre de cette ZAC : les numéros 62, 64 et 68.

La commune a demandé à une agence d'architectes d'étudier la possibilité d'inclure ces trois propriétés dans le périmètre de la ZAC.

Unanimité